



CHARTRES  
DE BRETAGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 9 février 2026

#### DELIBERATION N°21/2026

##### Finances - Tarifs 2026-2027 - Ateliers culturels

L'an deux Mil vingt-six, le 9 février, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 3 février 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

**Membres en exercices : 22**

**Présent(e)s : 19**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 2**

**Absent(e)s : 1**

**Votants : 21**

**PRESENTS :** M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h42), M. LE BORGNE David (arrivée à 18h45), Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :**

Mme KOUBA Maryline donne pouvoir à Mme BONNET Catherine

Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

**ABSENT(E)S :** Mme BOSSARD Anne-Laure

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h40

**DEL21/2026 (7.1) : Finances - Tarifs 2026-2027 - Ateliers culturels****Rapporteuse : Madame Louis**

Dans le cadre de la définition des tarifs pratiqués par le centre culturel Pôle Sud dès le mois de juin 2026 et ce jusqu'au mois de juillet 2027, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs des Ateliers arts plastiques et théâtre.

Il est proposé une augmentation des tarifs d'environ 3%, en rappelant la non-augmentation des tarifs en 2024-2025.

Pour rappel, le fonctionnement de la facturation des inscriptions est le suivant :

- Le forfait global inclut le règlement de frais d'inscription (10€) non remboursables. Les règlements sont ensuite facturés sur 2 périodes (octobre et février) ;
- Le tarif annuel inclut une action culturelle avec rencontre d'artiste, atelier, ou représentation se déroulant sur le temps d'ateliers ;
- Le CCAS vote en parallèle des tarifs de prises en charge pour les inscrits bénéficiaires. A ce jour, il n'y a pas d'application de la carte Sortir sur ces activités.

	2022-23		2023-24		2024-25		2025-26		2026-27	
	Chartrain	Non Chartrain	Chartrain (+ 6% env.)	Non Chartrain (+ 6% env.)	Chartrain (+ 2,5% env.)	Non Chartrain (+ 2,5% env.)	Chartrain (+ 0% env.)	Non Chartrain (+ 0% env.)	Chartrain (+ 3% env.)	Non Chartrain (+ 3% env.)
Arts Plastiques ou Théâtre	157 € dont 10€ d'inscriptions	214€ dont 10€ d'inscriptions	166€* dont 10€ d'inscriptions	226€* dont 10€ d'inscriptions	170€* dont 10€ d'inscriptions	230€* dont 10€ d'inscriptions	170€* dont 10€ d'inscriptions	230€* dont 10€ d'inscriptions	175€* dont 10€ d'inscriptions	235€* dont 10€ d'inscriptions
Duo Arts Plastiques ET/OU Théâtre 2 enfants > 1 atelier chacun.e OU 1 enfant > 2 ateliers	280 € dont 10€ d'inscriptions	376 dont 10€ d'inscriptions	295€* dont 10€ d'inscriptions	394€* dont 10€ d'inscriptions	300€* dont 10€ d'inscriptions	400€* dont 10€ d'inscriptions	300€* dont 10€ d'inscriptions	400€* dont 10€ d'inscriptions	310€* dont 10€ d'inscriptions	410€* dont 10€ d'inscriptions
CCAS - Dispositif Sortir	Prise en charge entre 0 et 57% du montant global								CCAS Prise en charge entre 0 et 57% du montant global	

**Ceci exposé,**

**Vu** le pré-bilan des inscriptions aux ateliers 2025-2026 (**annexe 13**)

**Vu** l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 22 janvier 2026.

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :**

- **Approuve les tarifs des ateliers 2026-2027** Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE